

ARRETE N° 2023-432
Délégation de fonction à Monsieur Toufik KHIAR
Conseiller Municipal

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- VU les dispositions de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire et aux adjoints la qualité d'Officier d'état civil,
- VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, et en cas d'empêchement ou d'absence de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,
- VU le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, et l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Toufik KHIAR, conseiller municipal, est délégué pour les fonctions d'Officier d'état civil en raison de l'empêchement du Maire, **pour célébrer le mariage du vendredi 20 octobre 2023 à 14h30.**

ARTICLE 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- à la Préfète du Val-de-Marne,
- au Procureur de la République,
- et notifiée à l'intéressé pour exécution.

Spécimen de la signature :

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Luc LAURENT